



République Française  
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme  
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)  
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

**Nombre de membres en**

**exercice** : 15

**Présents** : 14

**Votants**: 14

**Convocation le** :  
15/09/2023

**Séance du mercredi 27 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.  
**Sont présents** : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, PEYCELON Guillaume, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine

**Représentés** :

**Absents et Excuses** :

**Secrétaire de séance** : MEFTAH Pascal

Objet de la délibération :

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AUX  
ECOLES  
MATERNELLE ET  
ELEMENTAIRE DE  
L'ENSEMBLE  
SCOLAIRE SAINT  
AUBRIN POUR LES  
FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT  
2022-2023  
DE\_2023\_038**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les Articles L212-4, L212-5 et L212-8 du Code de l'Education ;  
Vu l'Article L442-5 du Code de l'Education ;  
Vu la loi Debré n°59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée  
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004  
Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 ;  
Vu l'article 89 de la loi n°2005-380

Considérant la demande de subvention de l'ensemble scolaire Saint-Aubrin pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'année scolaire 2022-2023 pour les écoles maternelle et élémentaire en date du 10 juillet 2023

Considérant le montant de participation pour l'année scolaire 2022-2023 pour les écoles publiques de Montbrison ;

Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouer à l'ensemble scolaire Saint Aubrin le même montant de participation pour les frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'ensemble Saint Aubrin soit 762.70€

Compte tenu des effectifs annoncés dans la demande de subvention de l'ensemble scolaire Saint-Aubrin, le montant global de la subvention s'élèverait à 31 270.70€ soit :

- 14 491.30€ pour 19 enfants à l'école élémentaire
- 16 779.40€ pour 22 enfants à l'école maternelle

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 31 270.70€ pour la participation aux frais de fonctionnement de l'ensemble scolaire Saint-Aubrin.**

Fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Carine GANDREY